

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 6 mai 2025

Délibération n° 21 - 2025 relative à l'approbation du procès-verbal du 4 février 2025

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve le procès-verbal du 4 février 2025.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	22
Majorité absolue	19	Membres représentés	7
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	28	Contre	0	Abstentions	1
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,


le 09/05/2025 

La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Procès-verbal du 04.02.2025

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : **12.05.2025**

Document mis en ligne le : **12.05.2025**